



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

orphelins

Question écrite n° 116551

Texte de la question

M. Jean-René Marsac interroge M. le secrétaire d'État auprès du ministre de la défense et des anciens combattants sur les dossiers d'indemnisation des orphelins de guerre. En effet selon l'Association des orphelins de déportés, fusillés et massacrés de France, militants de la mémoire, depuis qu'il a été décidé de publier un décret unique pour remplacer les décrets n° 2000-657 du 13 juillet 2000 et 2004-751 du 27 juillet 2004, certains dossiers de demande d'indemnisation d'orphelins de guerre restent bloqués et ne reçoivent pas de réponse alors même qu'ils entrent dans le cadre du décret du 27 juillet 2004. Il lui demande donc de bien vouloir prendre en considération ces dossiers sans attendre la publication du nouveau décret.

Texte de la réponse

À la suite du rapport de la commission nationale de concertation chargée d'étudier le dossier des orphelins de guerre, mise en place par le Premier ministre, le Gouvernement examine les améliorations qu'il serait possible d'apporter à ce dispositif. Conformément à l'engagement du Président de la République, le Gouvernement s'attache à définir la solution qui tient le plus grand compte de l'équité et aboutisse à une reconnaissance plus apaisée. C'est ainsi qu'un projet de décret unique a été préparé à la demande du Premier ministre. Il se trouve actuellement en phase d'approbation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-René Marsac](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116551

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants (secrétariat d'État)

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants (secrétariat d'État)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 août 2011, page 8698

Réponse publiée le : 20 septembre 2011, page 10086